

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### **Arrêté du 17 février 2009 portant composition du jury de titularisation des pharmaciens-inspecteurs de santé publique – promotion 2008-2009**

NOR : SASG0930119A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, et la ministre de la santé et des sports,

Vu le décret n° 92-1432 du 30 décembre 1992 relatif au statut particulier des pharmaciens-inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1993 modifié relatif à la formation des pharmaciens-inspecteurs de santé publique et notamment son article 8,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

La composition du jury de titularisation des pharmaciens-inspecteurs de santé publique, promotion 2008-2009, est fixée ainsi qu'il suit :

M. DELOMENIE (Pierre), inspecteur général des affaires sociales, président, représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales ;

M. RAIMONDEAU (Jacques), représentant le directeur général de la santé ;

M. WAISBORD (Eric), représentant la directrice de l'administration générale, du personnel et du budget ;

Mme FALHUN (Françoise), représentant le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

M. GALARD (François), directeur régional des affaires sanitaires et sociales de Bretagne ;

M. CHEVALIER (Daniel), pharmacien inspecteur régional à la DRASS de Poitou-Charentes.

#### Article 2

Le secrétariat du jury est assuré par l'école des hautes études en santé publique.

#### Article 3

La directrice de l'administration générale, du personnel et du budget est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 17 février 2009.

Pour les ministres et par délégation :  
Par empêchement du sous-directeur des statuts  
et du développement professionnel et social :

*L'administrateur civil,*

P. CHIRON